

**D'inclure le coût indirect des projets de R & D dans les subventions accordées aux universités;**

**D'appliquer au plus tôt au secteur universitaire la nouvelle politique d'impartition, notamment dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée;**

**De transformer le CNRC en académie nationale multidisciplinaire où seraient centralisés la plupart des travaux intra-muros du gouvernement en matière de recherche fondamentale et de recherche appliquée à long terme;**

**De fonder un autre organisme multidisciplinaire, désigné sous le nom de *Société canadienne des laboratoires industriels*, où seraient centralisées les activités scientifiques intra-muros du gouvernement destinées à aider le secteur manufacturier.**